

Expo “Nous et les autres”

BAP, 21.3.2023

Salutations: CE, Députés, Chef de service, Collègues, le dr Chantal Lafontant-Vallotton (Co Directrice du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel);

La police est-elle raciste ? Cette question se pose régulièrement et partout (parlement, média, réseaux sociaux) - en particulier après la déferlante médiatique et l'émotion quasi-planétaire soulevée par le décès de George Floyd tué par la police lors de son interpellation en mai 2020 à l'autre bout du monde. Cette question se pose et pèse d'autant plus lourdement qu'elle n'est souvent pas formulée comme une question légitime et importante mais comme une affirmation péremptoire : la police est raciste !? L'affirmation me blesse - non pas qu'on serait en présence d'une vérité qui blesse - mais parce qu'elle fait cela-même qu'elle reproche à la Police: fonder une opinion sur des présupposés et des généralisations. D'abord, “La police” n'est ni universelle, ni homogène, ni ceci ou cela - pas plus “ceci” que les maghrébins, ni plus “cela” que les juifs ou les CH-allemand.

Les polices sont aussi multiples que les environnements dans lesquelles elles opèrent, différentes à Neuchâtel qu'à Minneapolis, Paris ou Kiev - c'est une évidence, mais elles sont aussi un peu différentes à Neuchâtel, Genève, Zürich ou Lausanne - c'est moins évident, mais c'est la réalité de notre fédéralisme: les bases légales et réglementaires ont leur couleurs cantonales même si elles respectent toute le même cadre constitutionnel fédéral et les mêmes jurisprudences fondamentalement non-discriminatoires des tribunaux suisses et de la Cour européenne des droits de l'homme. Ce cadre exclut toute forme de racisme - vous le savez bien (et 2 panneaux de l'expo y sont spécifiquement consacrés) - contrairement à d'autres régions du monde, ou d'autres époques pas si anciennes ou éloignées que ça.

Ensuite, évidemment, les polices sont finalement faites de policiers, de personnes individuelles, de gestes, de paroles, de regards, de décisions individuelles et personnelles, dictée par des valeurs, des normes, des circonstances, des capacités de discernement personnels - comme dans

toutes les institutions, toutes les entreprises, toutes les associations, toutes les familles.

Et pour la police, agir avec impartialité et discerner le risque de discrimination, de violence, d'abus de pouvoir dans chacune de nos décisions, paroles, chacun de nos regards, contrôles, chacune interpellation, dénonciation, mise en cellule est chaque fois une question lourde et lourde de conséquences car elle s'inscrit au cœur de la déontologie policière:

Art. 5 on s'est engagé explicitement et solennellement à *sauvegarder les droits fondamentaux reconnus à tout humain (c'est écrit "homme" - mais c'est écrit il y a 25 ans et c'est en révision...) à avoir un respect absolu des personnes, quelques soient leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, leur condition sociale et leur conviction politique)*

Elle s'inscrit au cœur du sens de notre travail au service de l'intérêt public et au cœur des défis opérationnels quotidiens en matière de sécurité publique. Pour reprendre les mots que notre procureur général a adressés à l'ensemble du corps de police le 25 août dernier sur cette question: "

Y a-t-il un seul professionnel de la répression des infractions qui puisse affirmer sans hypocrisie qu'il ne fait aucune différence entre un Algérien et un Anglais ou entre un Géorgien et un Autrichien [...] ? S'il existe, je m'incline devant lui pour autant que j'arrive à le croire, mais je dois confesser que ce n'est pas mon cas [...] ce qui me trouble le plus [...] c'est [...] de ne pas pouvoir entrer en contact avec mon interlocuteur dont je sais que je ne saurai jamais rien, ni qui il est ni ce qu'a été le parcours qui l'a amené devant moi. C'est, je crois, cela qui nous rend tant de prévenus parfaitement interchangeables, au point que nous en sommes réduits à ne plus voir en chacun d'eux qu'un homme apparemment de tel ou tel âge, probablement originaire de telle ou telle région du globe, ce qui n'en fait qu'un des innombrables spécimens auteur de tel ou tel type de délinquance que nous ne connaissons que trop bien. [...] En d'autres termes, les personnes qui ont affaire à nous ne se caractérisent ni par l'infraction qu'elles sont suspectées d'avoir commise, ni par leur nationalité, ni même par leur sexe ou leur âge, mais bien par le fait qu'elles sont, comme nous, des petits d'homme, moins la chance que nous avons

eue. [...] « Alors, mon ami, est-ce que tu es raciste, oui ou non ? » [...] Raciste, non, [...]. Mais que [...] je sois conduit à de regrettables généralisations sur les caractéristiques des individus auxquels je suis confronté, oui, certainement. Ce n'est pas en le niant que je pourrai y porter remède mais en essayant d'en prendre pleinement conscience. Il n'en résulte pas que je doive renoncer à appliquer la loi et à poursuivre ceux qui commettent des infractions, puisque c'est mon rôle et que je continue à penser que c'est un rôle qui, pour n'être pas gratifiant, n'en est pas moins utile à la bonne marche de la société telle que nous la concevons. Mais je pourrai alors le faire sur un autre ton et dans un autre état d'esprit, avec la sérénité et l'impartialité qui seules conviennent à l'exercice de la justice.

Cette exposition a donc sa place ici au BAP - je suis fier d'inscrire la PONE dans le programme de la semaine neuchâteloise d'action contre le racisme - j'en profite pour remercier les chevilles ouvrière de cette belle et innovante initiative: Mesdames Banisadr et Lafontant-Vallotton ainsi que mon collègue et le cap Mollier - mais ce n'est ni un acte de contrition, ni de relations publiques, pas même un produit direct du postulat 20.156... cela participe d'un effort permanent, d'un engagement durable, d'une vigilance quotidienne, d'une formation continue. C'est plus concrètement issus des rencontres entre la PONE et les communautés africaines du canton, sous l'égide du COSM et dont l'intensité à redoublée ces dernières années en marge du phénomène des violences entre bandes de jeunes vécues à Neuchâtel.

Mais je suis convaincu que cette exposition aurait sa place partout dans l'administration et partout dans la société civile - tant elle est utile, essentielle, nécessaire et malheureusement jamais suffisante. Paradoxalement d'autant plus utile que la situation s'améliore - et j'en suis convaincu (une partie de l'exposition permet d'en prendre toute la mesure) - elle s'améliore, mais ce qui reste à faire n'en devient pas moins d'autant plus intolérable qu'elle se réduit - illustrant ainsi ce fameux paradoxe "de l'insatisfaction croissante" exprimé par Tocqueville en 1830 déjà: plus une situation d'inégalité s'améliore, plus l'écart avec la situation idéale est ressentie comme intolérables.

Le vernissage de cette expo - aussi intéressante et inédite soit-elle dans les murs d'un hôtel de police - me donne aussi l'occasion d'évoquer d'autres

engagements très concret - mais aujourd'hui plus dans les coulisses - d'une police visant à se débarrasser de toute discrimination et de tout préjugés :

Dans le cadre de son cursus en psychologie policière, chaque année l'école d'aspirants va à la rencontre des requérants dans un centre du canton pour s'informer sur l'organisation du centre et surtout pour écouter les témoignages de requérants sur leur parcours de vie.

En outre, plus de 10 périodes (dont 2 que je donne personnellement) sont consacrées à la compréhension des droits fondamentaux et de ses implications pour l'activité policière.

De plus, une demi-journée est donnée par la COSM par l'intermédiaire de Mme Zahra sur une problématique d'actualité.

Une leçon est également consacrée en collaboration avec l'école de Granges-Paccot à la compréhension sociologique des différents courants religieux.

Cette année, les aspirants devront également faire une réflexion personnelle écrite lors d'un examen de français sur un article sur le racisme dans la police, paru il y a quelques semaines sur Heidinews.

Quant à votre serviteur, je ne mentionnerai à titre d'exemple que la "leçon" de la CNPT que je m'appête à suivre ce jeudi 23.3 - hasard du calendrier - puisque je prendrais alors connaissance du rapport de l'inspection approfondie que cette commission a effectuée à Neuchâtel l'année passée. Un contrôle inopiné dans nos locaux avec consultations de nos registres, entretien avec des personnes détenues - tout cela est "normal" et c'est serein que nous avons ouvert nos portes et serein que nous accueilleront ses observations et autres recommandations. Si je le mentionne ici c'est pour rappeler que peu d'institutions sont soumises à autant d'attention et de vigilance sur une problématique qui n'est évidemment pas cantonnée à la police.

La question du racisme à la police ne doit jamais cesser de se poser - ou disons plutôt que les efforts institutionnels (recrutement, formation, prévention, répression) et personnels pour en réduire et le risque et les conséquences, ne doit jamais cesser et je n'ai ni à rougir - ni à bomber le torse - de ce qu'on fait au quotidien dans ce sens à la PONE - merci.